

### **Assemblée extraordinaire de Prolait**

## **Les producteurs décident de renforcer leur organisation**

***Les délégués acceptent la création d'un fonds d'investissement destiné à améliorer la mise en valeur du lait des producteurs membres de Prolait.***

Le comité de l'IP Lait a récemment décidé de dégager 3000 tonnes de beurre excédentaire. Les OP et OPU devront contribuer de façon différenciée et conformément au principe de causalité (20-80%) à cette mesure. Les producteurs de lait de centrale participeront à raison de 11 millions de francs, alors que les producteurs de lait de non-ensilage, via Fromarte, participeront pour 4 millions. En outre, le comité de l'IP Lait a décidé de créer un fonds d'intervention en prélevant une contribution de 0,5 ct/kg de lait depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010.

Ces deux mesures, si elles sont utiles, sont néanmoins de loin insuffisantes pour résoudre à moyen et long terme le lancinant problème des excédents de matière grasse, dû pour l'essentiel à un volume de production trop important sur l'ensemble du pays.

Face à cette situation totalement insatisfaisante, des prix du lait à la production nettement insuffisants et un manque de volonté d'une part importante des membres de l'IP Lait de gérer les quantités sur le plan national, le Conseil d'administration de Prolait a décidé d'agir et de convoquer à cet effet une assemblée extraordinaire des délégués.

La proposition soumise aux 133 délégués présents, était de constituer un fonds d'investissement Prolait afin de se donner les moyens de prendre des mesures pour améliorer la mise en valeur du lait de ses producteurs membres. Cette démarche était soutenue à l'unanimité par le Conseil des présidents de cercles et par la commission "lait de fromageries artisanales". Après, une discussion fournie, les délégués ont décidé à une large majorité de la mise en application de ce fonds d'investissement dès le 1<sup>er</sup> août 2010. Toute décision relative à l'utilisation de ce fonds sera de la compétence du conseil des présidents de cercles, conformément au règlement d'utilisation également adopté.

Au préalable, les délégués ont soutenu à l'unanimité une motion, émanant des cercles de Morges et de la Vallée, qui demande à Prolait de retenir la contribution de 0,5 ct/kg de lait à l'IP Lait, tant que cette dernière n'aura pas pris de décision concrète pour une gestion des quantités au plan national. Les délégués souhaitent, par ce geste, exprimer leur ras-le-bol face à la situation catastrophique actuelle, et leur profond mécontentement vis-à-vis de l'IP Lait qui n'a jusqu'ici pas été capable de faire appliquer les décisions prises.

La fédération laitière Prolait demeure convaincue qu'une gestion des quantités de lait ne peut être efficace que si elle est en mains des producteurs, via leur organisation faîtière, la FPSL. Dans ce sens, elle salue la motion commune des conseillers nationaux Andreas Aebi, Maya Graf, Laurent Favre, et Jakob Büchler, qui défend, sur le plan politique, cette revendication.

Prolait est persuadée qu'une large majorité des producteurs appelle de ses vœux à une meilleure gestion des quantités et à une maîtrise de l'offre sur le plan national.

Yverdon-les-Bains, le 25 juin 2010

---

### **Contacts**

Henchoz Benjamin, président	024 424 20 10
Jordan Eric, directeur	078 711 61 65